

L'observation indépendante des activités forestières par la société civile et les communautés (OI-SCC)



Stationnement de grumiers transportant des billes de bois sur l'axe routier Lomié-Mindourou (Est-Cameroun). © FODER 2012

Plus de dix années d'Observation Indépendante des forêts (OIF) développé par GLOBAL WITNESS¹ et d'Observation Indépendante de l'Application de la Législation Forestière (OI-FLEG), mis en œuvre par REM, Forest Monitor² et AGRECO-CEW³ n'ont suffi à éradiquer l'exploitation illégale des forêts ou à le contenir en dessous d'un seuil tolérable. L'on admet aujourd'hui que l'abattage illégal d'arbres et le commerce qui s'y associe ne sont qu'une facette de la partie visible du désastreux iceberg qu'est la mauvaise gouvernance dans le secteur de la foresterie.

L'amélioration de la gouvernance forestière s'est avérée être un processus plus complexe que prévu et éminemment consommateur en temps et en ressources, d'où la question de l'efficacité et de la durabilité des modèles classiques d'Observation Indépendante (OI). Il est nécessaire d'étendre le champ d'action de l'OI aux processus dynamiques de gouvernance forestière⁴.

Au regard de l'expérience de l'association Forêts et Développement Rural (FODER)⁵, l'Observation Indépendante par le Société Civile et les communautés (OI-SCC) est un mécanisme d'OI simple, plus indépendant et impliquant de manière responsable les communautés locales et autochtones.

La prise en compte des pistes de développement renforcerait l'objectivité, la crédibilité et la durabilité.

¹<http://www.globalwitness.org/campaigns/environment/forests/independent-monitoring>

²<http://www.observation-cameroun.info/>,
<http://www.observation-rdc.info/clarification.html>,
<http://www.observation-congo.info/clarification.html>
http://www.forestsmonitor.org/en/capacity_building_congo_i

³<http://www.oicameroun.org/index.php>

⁴Le champ d'action des modèles classiques d'OI est actuellement restreint soit à l'attribution des titres, à la conformité des opérations forestières ou au suivi des aspects sociaux

⁵FODER est une association camerounaise spécialisée dans l'observation indépendante et le suivi de la gouvernance forestière et environnementale

Qu'est ce que l'OI-SCC ?



L'OI-SCC, encore qualifiée d'observation externe, est une activité non régaliennne et totalement indépendante d'observation des activités forestières⁶ par une organisation de la société civile (OSC) ou une communauté (locale ou autochtone)⁷ dans le but de recueillir des données factuelles et de dénoncer les pratiques illégales. Elle s'effectue à travers des missions ou visites d'observation qui peuvent être individuelle, en pair, en groupe ou mixte (entre une OSC et une communauté ; une OSC et/ou une communauté et l'Observateur Indépendant officiel, une OSC et/ou une communauté et l'administration en charge des forêts).



Mission d'observation indépendante mixte : OI-FLEG, Brigade nationale de Contrôle et OI-SCC. © FODER 2012

La relation entre l'OI-SCC et le gouvernement est une collaboration libre et non contractuelle, relevant des politiques de gestion participative, des accords régionaux et internationaux, des législations nationales et des conventions ratifiées par le gouvernement. La réalisation des missions/visites d'observation aussi bien que la publication des observations sont totalement indépendante, avec la possibilité pour les OSC concernées d'effectuer des actions de plaidoyer et lobbying. Ainsi, l'OI-SCC ne s'applique pas seulement au suivi des activités forestières. Elle s'intéresse également au suivi des réformes politiques et juridiques impactant le secteur forestier, au suivi des processus multi-acteurs (FLEGT et REDD) et au suivi de la gouvernance.

Le champ d'action de l'OI-SCC peut ainsi s'étendre en plus à l'observation : des processus de gouvernance, de l'implication des acteurs dans ces processus, de la transparence, du respect des cahiers de charges, à la redistribution et l'utilisation des redevances forestières et au braconnage. L'OI-SCC est aussi bien applicable au secteur minier et à l'agriculture intensive qu'au suivi du budget d'investissement public.

L'Accord de Partenariat Volontaire/FLEGT a favorisé le développement technique et méthodologique de l'OI-SCC au Cameroun en 2010. D'abord conduite par deux organisations (FODER et CED), l'OI-SCC s'est rapidement répandue et est aujourd'hui menée par une dizaine d'OSC dans les zones forestières. Grâce au partenariat avec FODER, le CIEDD (Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable) s'est positionné en RCA comme pionnière de l'OI-SCC à travers « *le projet d'appui au développement d'une stratégie d'observation indépendante sous régime FLEGT en RCA* ». Le concept se répand progressivement dans le Bassin du Congo où il s'impose comme un moyen pour rendre les gouvernements et les opérateurs économiques plus responsables et redevables vis-à-vis des populations et du public. Des efforts de coordination de l'OI-SCC au niveau national et sous-régional sont en cours.

⁶Activités forestières : toute intervention menée par l'homme dans le milieu forestier à des fins économiques.

⁷L'observation indépendante par les communautés et peuples autochtones est menée par les Observateurs Communautaires ou Surveillant Forestier Communautaire formés et doté d'outils appropriés.

Leçons apprises de 02 années d'OI-SCC



Le succès de l'OI-SCC réside dans le nombre croissant d'OSC et de communautés contribuant, grâce à la maîtrise des techniques et des outils d'observation indépendante, à la lutte contre les activités forestières illégales et à la réduction de la déforestation.

De plus en plus, les gouvernements reconnaissent le rôle des OSC et des communautés dans l'amélioration de la gouvernance : ces acteurs permanents et dispersés sur le territoire national, à la fois proches des administrations et des forêts contribuent à la détection et au renseignement des cas d'infraction dans les activités forestières. L'appui d'un réseau d'observation indépendante externe et d'un système d'information sur les illégalités forestières et environnementales rendra l'OI-SCC certainement plus efficace.

L'établissement de la bonne gouvernance est consécutif à l'implication effective de toutes les parties prenantes. L'information, la sensibilisation et la formation permettent de renforcer les capacités techniques des acteurs locaux à jouer effectivement leur rôle, à défendre leurs droits et à exercer leurs devoirs citoyens vis-à-vis de la spoliation des ressources forestières. L'OI-SCC constitue ainsi un moyen de renforcement des capacités locales.

Deux années d'expérience de l'OI-SCC ont permis de mettre en exergue la nécessité de rendre les informations publiques, de renforcer l'éthique et la coopération (entre différentes administrations, entre les administrations forestières et les autres acteurs) dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale. La coopération opérationnelle entre administration forestière, OI-FLEG et OI-SCC est possible, comme l'illustre les nombreuses missions mixtes effectuées au Cameroun en 2012 entre le MINFOF-AGRECO/CEW-FODER et les observateurs communautaires. Cette coopération s'appuie sur la clarté des objectifs de l'OI-SCC, le professionnalisme des OSC, la crédibilité et la pertinence des observations, ainsi qu'une démarche transparente, collaborative et constructive.

L'étroite corrélation observée au cours de ces deux années entre corruption et activités forestières illégales dévoile l'importance de nouvelles approches fondées sur la connexité entre le respect de l'éthique et l'efficacité du contrôle forestier d'une part, et la combinaison des actions préventives (transparence et intégrité) aux actions répressives (dénonciation et contrôle) d'autre part.

L'OI-SCC fait cependant face à un certain nombre de contraintes et de défis, notamment liés à l'accès aux informations forestières (malgré les dispositions de l'APV), à la transmission des fiches d'observation, à la traduction des faits dénoncés en actions répressives et au financement généralement de courte durée (un an).



Relevé des coordonnées GPS d'un bois illégalement abattu, par un observateur communautaire. © FODER 2012



Mesure d'un arbre non marqué par un représentant des peuples autochtones BAKA. © FODER 2012

Perspectives et pistes de développement de l'OI-SCC



L'efficacité de l'OI-SCC pourrait être améliorée par :

1. La consolidation de la collaboration entre les structures en charge du contrôle forestier, l'observateur indépendant officiel et la société civile de manière à aboutir à une planification participative des missions de contrôle.
2. La poursuite du renforcement des capacités techniques des acteurs locaux (pas seulement des OSC et des communautés, mais aussi des administrations).
3. L'amélioration des technologies de l'information et de la communication pour le suivi indépendant des activités forestières, à travers :
 - 1) la création d'une base de données simple et accessible en ligne pour la transmission des informations sur les illégalités forestières et environnementales aux structures compétentes (Brigade de Contrôle, l'OI-FLEG, Institutions de lutte anti-corruption, Ministère public) ;
 - 2) l'introduction de téléphones avec GPS couplés à la mise en place d'un numéro vert pour la communication permanente sur les cas observés ;
 - 3) et l'exploitation du gigantesque potentiel des réseaux sociaux (Facebook et Twitter).
4. L'augmentation de la fréquence des missions de vérification par les OSC est également nécessaire à l'amélioration de la qualité des dénonciations.
5. La mise en place d'un réseau d'OI-SCC allant du niveau local au niveau régional et l'institution d'un pacte et d'un label d'intégrité forestière pourraient significativement contribuer à réduire la corruption et à améliorer la lutte contre l'illégalité dans le secteur forestier.



Mission de suivi-vérification FODER et Observateur Indépendant. © FODER 2012

Article revu et publié dans le cadre du projet « observation externe et communautaire des forêts dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun », avec l'appui financier de l'Union Européenne. Le contenu de cette publication ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'Union Européenne.

